



Sommaire de la réunion régulière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre Administratif, 1671, rue Ouatshouan à Mashteuiatsh, le mardi 2 juillet 2013 de 8 h à 12 h 10.

SONT PRÉSENTS : M. Gilbert Dominique, chef  
M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne, vice-chef aux Affaires extérieures  
M. Jonathan Germain, conseiller  
M. Stéphane Germain, vice-chef aux Relations communautaires  
M<sup>me</sup> Julie Rousseau, conseillère  
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller

S'EXCUSE : M. Patrick Courtois, conseiller



### VENTE DE MAISON

Le 26 juin dernier, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a repris possession de la maison logements (56.1) située au 96, rue Auetissatsh. Cette maison compte quatre (4) chambres à coucher.

Depuis 2009, suite à une reprise de maisons 56.1 ou dès que l'occupant actuel quitte une maison logement, celle-ci est mise en vente par appel d'offres public. Toutefois, il a été convenu de conserver deux (2) maisons logement dont l'une est adaptée pour les personnes à mobilité restreinte.

Dans le but d'aller en appel d'offres public pour la vente de cette maison, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan donne son accord pour fixer le prix minimum de vente de celle-ci à 64 868 \$.

Proposé par M. Jonathan Germain  
Appuyé de M. Stéphane Germain  
Adopté à l'unanimité



### DOMAINE KATERI

Il y a actuellement trois logements libres au Domaine Kateri et sur la liste de clients potentiels, il n'y a plus de personnes de 50 ans et plus, critère considéré pour louer un des logements à ce domaine.

Le secteur de l'habitation a reçu une demande pour un logement à ce domaine par une personne âgée de 49 ans et qui aura 50 ans en avril 2014.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan donne son accord à une dérogation au programme afin d'offrir un logement à cette personne considérant qu'il n'y a pas de clientèle de 50 ans et plus, qu'il y a trois (3) logements disponibles et que cette personne aura 50 ans dans moins d'une année.

# RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

Si d'autres personnes s'approchant de ce niveau d'exception se manifestent pour obtenir un logement, leurs demandes doivent également être présentées à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pour décision.

Proposé par M. Jonathan Germain  
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault  
Adopté à l'unanimité



## **RÉSOLUTION NO 5548 (ADOPTÉE LE 25 JUIN 2013)**

**CONSIDÉRANT QUE** Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a l'obligation de produire des états financiers vérifiés, et ce, afin de se conformer à ses ententes de financement;

**CONSIDÉRANT** la présentation des états financiers vérifiés par la firme Samson, Bélaïr / Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. pour l'exercice clos au 31 mars 2013;

**IL EST RÉSOLU** d'approuver les états financiers vérifiés 2012-2013 de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, tel que présenté par Samson, Bélaïr / Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. et de désigner le chef et le directeur général à signer lesdits documents.

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée par M. Stéphane Germain  
Adoptée à l'unanimité



## **RÉSOLUTION NO 5549 (ADOPTÉE LE 25 JUIN 2013)**

**CONSIDÉRANT QUE** Développement Pekuakami Innuatsh inc. (DPI) doit produire des états financiers vérifiés;

**CONSIDÉRANT** la présentation des états financiers vérifiés par la firme Samson, Bélaïr / Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. pour l'exercice clos au 31 mars 2013;

**IL EST RÉSOLU** d'approuver les états financiers vérifiés 2012-2013 pour DPI inc., tel que présenté par Samson, Bélaïr / Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. et de désigner le chef et la vice-chef aux Affaires extérieures à signer lesdits documents.

Proposée par M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne  
Appuyée par M<sup>me</sup> Julie Rousseau  
Adoptée à l'unanimité



## **RÉSOLUTION NO 5550 (ADOPTÉE LE 25 JUIN 2013)**

**CONSIDÉRANT QUE** les Premières Nations ont dirigé l'élaboration de la Loi sur la gestion financière et statistique des Premières Nations (la «Loi»);

# RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'Administration Financière des Premières Nations («AFPN») a été créée par la Loi aux fins prévues dans l'article 74 de la Loi, qui incluent la prestation de services de financement et d'investissement à ses membres;

**CONSIDÉRANT QUE** la Bande des Montagnais du Lac-Saint-Jean est membre de l'AFPN selon les termes de la Loi;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi et des règlements administratifs de l'AFPN, les membres de l'AFPN ont un droit de regard quant aux affaires touchant la gouvernance d'entreprise de l'AFPN;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi et les règlements administratifs de l'AFPN requièrent que les membres désignent, par résolution du conseil, le chef ou le conseiller agissant en tant que représentant au nom de la Bande des Montagnais du Lac-Saint-Jean quant aux affaires de gouvernance d'entreprise de l'AFPN.

**IL EST RÉSOLU QUE** la Bande des Montagnais du Lac-Saint-Jean désigne par la présente le conseiller délégué, M. Patrick Courtois, pour agir en son nom en tant que représentant auprès de l'AFPN.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyée par M. Jonathan Germain  
Adoptée à l'unanimité



## **RÉSOLUTIONS NO 5551 ET 5552 (ADOPTÉES LE 25 JUIN 2013)**

Garantie ministérielle en faveur de M<sup>me</sup> Josée Buckell, no de bande XXXX  
Programme de garantie de prêt  
Adresse du projet : 1067, rue Ouatshouan, Mashteuiatsh

Note : Le numéro de bande et le détail du financement sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée par M. Stéphane Germain  
Adoptée à l'unanimité



## **RÉSOLUTION NO 5553 (ADOPTÉE LE 25 JUIN 2013)**

Garantie ministérielle en faveur de M<sup>me</sup> Anne Gill, no de bande XXXX  
Programme d'accès à la propriété – Volet Nimanikashin  
Adresse du projet : 1073, rue Ouatshouan, Mashteuiatsh

Note : Le numéro de bande et le détail du financement sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain  
Appuyée par M<sup>me</sup> Julie Rousseau  
Adoptée à l'unanimité



# RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

## **RÉSOLUTIONS NO 5554, 5555 ET 5556 (ADOPTÉES LE 25 JUIN 2013)**

Garantie ministérielle en faveur de M<sup>me</sup> Marie-Eve Cleary, no de bande XXXX  
Programme d'accès à la propriété – Volet Nimanikashin  
Adresse du projet : 1463, rue Ouiatchouan, Mashteuiatsh

Note : M. Patrick Courtois précise qu'il ne participe pas à cette adoption de résolution considérant son lien de parenté (beau-frère) avec M<sup>me</sup> Marie-Eve Cleary. De plus, le numéro de bande et le détail du financement sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyée par M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne  
Adoptée à l'unanimité



## **RÉSOLUTION NO 5557 (ADOPTÉE LE 25 JUIN 2013)**

Garantie ministérielle en faveur de M. Claude Paul, no de bande XXXX  
Programme d'accès à la propriété – Volet Nimanikashin  
Adresse du projet : 1926, rue Ouiatchouan, Mashteuiatsh

Note : Le numéro de bande et le détail du financement sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée par M. Jonathan Germain  
Adoptée à l'unanimité



## **RÉSOLUTIONS NO 5558, 5559 ET 5560 (ADOPTÉES LE 25 JUIN 2013)**

Garantie ministérielle en faveur de M. Shayne Moar, no de bande XXXX  
Programme d'accès à la propriété – Volet Nimanikashin  
Adresse du projet : 1545, rue Matishu, Mashteuiatsh

Note : Le numéro de bande et le détail du financement sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Stéphane Germain  
Appuyée par M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne  
Adoptée à l'unanimité



# RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

## RÉSOLUTIONS NO 5561 ET 5562 (ADOPTÉES LE 25 JUIN 2013)

Garantie ministérielle en faveur de M. Danie Launière, no de bande XXXX  
Programme de garantie de prêt  
Adresse du projet : 1012, rue Ouiatchouan, Mashteuiatsh

Note : Le numéro de bande et le détail du financement sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Stéphane Germain  
Appuyée par M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité



## RÉSOLUTIONS NO 5563, 5564 ET 5565 (ADOPTÉES LE 25 JUIN 2013)

Garantie ministérielle en faveur de M. Claude Delaunière, no de bande XXXX  
Programme d'accès à la propriété – Volet Nimanikakun  
Adresse du projet : 1349, rue Ouiatchouan, Mashteuiatsh

Note : Le numéro de bande et le détail du financement sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyée par M. Jonathan Germain  
Adoptée à l'unanimité



## RÉSOLUTION No 5566

**CONSIDÉRANT QUE** Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie et la reconnaissance des droits, y compris le titre aborigène, considère comme outil et argumentaire la recherche visant à documenter l'occupation et l'utilisation du territoire des Pekuakamiulnuatsh tant sur une base historique que contemporaine;

**CONSIDÉRANT QUE** Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire se doter d'outil visant à soutenir ses décisions et orientations dans certains dossiers touchant le territoire notamment : le plan d'occupation et utilisation du Tshitassinu des Pekuakamiulnuatsh, le règlement du chevauchement avec la Première Nation de Pessamit et les impacts des projets de développement sur les droits et intérêts des Pekuakamiulnuatsh;

**CONSIDÉRANT QUE** Pekuakamiulnuatsh Takuhikan considère primordial de finaliser la transcription et la traduction de l'ensemble des enregistrements effectués dans le cadre de la grande recherche du Conseil Atikamekw Montagnais;

**CONSIDÉRANT QUE** Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire que la poursuite du projet de collaboration des activités de recherche sur l'occupation ilnu de la rivière Péribonka et développement hydroélectrique servent à ces fins;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement en provenant de l'ARUC Tetauan prend fin en juin 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement du projet de recherche Peshunakun est incertain

# RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

**IL EST RÉSOLU** d'appuyer la démarche de demande de financement de M<sup>me</sup> Caroline Desbiens, professeure, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en géographie du Nord, département de géographie, Université Laval au Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et la poursuite du projet de recherche collaborative

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de mandater le Secrétariat exécutif et la direction Patrimoine, culture et territoire pour assurer le suivi et la coordination de cette demande et du projet y étant relatif.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyée de M. Stéphane Germain  
Adoptée à l'unanimité



## **RÉSOLUTION No 5567**

**CONSIDÉRANT QUE** Pekuakamiulnuatsh Takuhikan contribue au Régime de rentes de la sécurité publique des Premières Nations (RRSPPN) et qu'il souhaite maintenir ce régime de retraite dans un souci de saine gouvernance.

**CONSIDÉRANT QUE** le Régime de rentes de la sécurité publique des Premières Nations (RSPPN) convoque annuellement les employeurs à une assemblée générale annuelle afin de procéder à la présentation des états financiers au 31 décembre de l'année précédente, du rapport annuel et des faits saillants.

**CONSIDÉRANT QUE** des représentants doivent être délégués pour assister à l'assemblée générale annuelle, soit un représentant des employés et un représentant de l'employeur.

**IL EST RÉSOLU** de déléguer la directrice par intérim de la sécurité publique à titre de représentante de l'employeur, pour participer à l'assemblée générale du Régime des rentes de la sécurité publique des Premières Nations (RRSPPN) qui se tiendra à Québec le 28 août 2013 et M. Jacques Verreault, à titre de représentant des employés, pour participer à l'assemblée générale annuelle du Régime des rentes de la sécurité publique des Premières Nations (RRSPPN).

Proposée par M. Stéphane Germain.  
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault  
Adoptée à l'unanimité



## **RÉSOLUTION No 5568**

**CONSIDÉRANT QUE** Pekuakamiulnuatsh Takuhikan contribue au régime de retraite (RBA) et qu'il souhaite maintenir ce régime de retraite dans un souci de saine gouvernance.

**CONSIDÉRANT QUE** le Régime des Bénéfices Autochtones (RBA) convoque annuellement les employeurs à une assemblée générale annuelle afin de procéder à la présentation des états financiers au 31 décembre de l'année précédente, du rapport annuel et des faits saillants.

**CONSIDÉRANT QUE** des représentants doivent être délégués pour assister à l'assemblée générale annuelle, soit un représentant des employés et un représentant de l'employeur.

# RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

**IL EST RÉSOLU** de déléguer la responsable des ressources humaines et technologiques à titre de représentante de l'employeur, pour participer à l'assemblée générale du Régime des Bénéfices Autochtone (RBA) qui se tiendra à Québec le 21 août 2013 et M<sup>me</sup> Marjolaine Gill, à titre de représentante des employés, pour participer à l'assemblée générale annuelle du Régime des Bénéfices Autochtone (RBA).

Proposée par M. Stéphane Germain  
Appuyée de M. Jonathan Germain  
Adoptée à l'unanimité



## **TOURNOI DE GOLF COMMISSION SCOLAIRE PAYS-DES-BLEUETS**

Mme Julie Rousseau participera au tournoi de golf de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets à Dolbeau le 7 septembre prochain. Ce tournoi vise à amasser des fonds qui sont redistribués aux écoles et aux centres afin de soutenir des projets à caractère culturel, scientifique et sportif. Coût : 100 \$. Proposé par M. Jonathan Germain, appuyé de M. Stéphane Germain et adopté à l'unanimité.